

MAIRIE
de
CHAMPNETERY
Haute-Vienne
87400

Tél. :0555560154

Fax :0555565475

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 AVRIL 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE (affiché en exécution de l'article L121-17 du Code des Communes)

- AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 DES BUDGETS PRINCIPAL, ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE et ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
après avoir accepté, lors de sa séance du 22 Février 2018, les Comptes Administratifs des Budgets Principal, annexe du Service de l'Eau Potable et annexe du Service de l'Assainissement de l'exercice 2017,
statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

DECIDE, à l' UNANIMITE, d'AFFECTER les résultats cumulés des sections d'exploitation de ces trois budgets comme suit :

OBJET: BUDGET ANNEXE: AFFECTATION DU
RESULTAT D EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

COMMUNE DE CHAMPNETERY

POUR MEMOIRE

excédent de fonctionnement antérieur reporté	206 860,96
excédent d'investissement antérieur reporté	2 363,85

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017

solde d'exécution de l'exercice	47 242,51
solde d'exécution cumulé	49 606,36

RAR AU 31/12/17

dépenses d'investissement	4 221,00
recettes d'investissement	9 632,00
SOLDE	5 411,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017

rappel du solde d'exécution cumulé	49 606,36
rappel du solde des restes à réaliser	5 411,00
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	55 017,36
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	0,00

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	65 657,31
résultat antérieur	206 860,96
TOTAL A AFFECTER	272 518,27

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement à reporter en priorité au compte 1068 (crédit du compte 1068 sur BP 2018)	0,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP2018)	0,00
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0,00
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018 ligne 002 (report à nouveau créateur)	272 518,27
TOTAL	272 518,27

OBJET: BUDGET ANNEXE: AFFECTATION DU
RESULTAT D EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

SERVICE DE L'EAU CHAMPNETERY

POUR MEMOIRE

excédent de fonctionnement antérieur reporté	61 669,64
excédent d'investissement antérieur reporté	71 182,69

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017

solde d'exécution de l'exercice	1 739,84
solde d'exécution cumulé	72 922,53

RAR AU 31/12/17

dépenses d'investissement	12 703,00
recettes d'investissement	4 942,00
SOLDE	-7 761,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017

rappel du solde d'exécution cumulé	72 922,53
rappel du solde des restes à réaliser	-7 761,00
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	65 161,53
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	0,00

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	3 201,17
résultat antérieur	61 669,64
TOTAL A AFFECTER	64 870,81

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement à reporter en priorité au compte 1068 (crédit du compte 1068 sur BP 2018)	0,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP2018)	10 000,00
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	10 000,00
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	54 870,81
TOTAL	64 870,81

OBJET: BUDGET ANNEXE: AFFECTATION DU
RESULTAT D EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT CHAMPNETERY

POUR MEMOIRE

excédent de fonctionnement antérieur reporté	11 341,27
excédent d'investissement antérieur reporté	1 464,07

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017

solde d'exécution de l'exercice	-22,29
solde d'exécution cumulé	1 441,78

RAR AU 31/12/17

dépenses d'investissement	528,00
recettes d'investissement	0,00
SOLDE	-528,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017

rappel du solde d'exécution cumulé	1 441,78
rappel du solde des restes à réaliser	-528,00
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	913,78
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	0,00

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	660,56
résultat antérieur	11 341,27
TOTAL A AFFECTER	12 001,83

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement à reporter en priorité au compte 1068 (crédit du compte 1068 sur BP 2018)	0,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP2018)	0,00
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0,00
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	12 001,83
TOTAL	12 001,83

- BUDGETS PRIMITIFS 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

ADOPTE les Budgets Primitifs 2018 proposés et présentés par M. le Maire, qui se montent à :

.Budget Principal Communal :

- section de Fonctionnement
Recettes = Dépenses= 646 950 €
- section d'Investissement
Recettes = Dépenses = 258 404 €

.Budget Annexe du Service de l'Eau Potable :

- section de Fonctionnement
Recettes = Dépenses = 79 171 €
- section d'Investissement
Recettes = Dépenses = 171 190 €

- TAUX D'IMPOSITION 2018 DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

DECIDE de fixer, pour l'année 2018, sans augmentation par rapport à 2017, les taux d'imposition des trois taxes directes locales, de la façon suivante :

- *Taxe d'Habitation = 14,26%
- *Taxe Foncier Bâti = 16,13%
- *Taxe Foncier Non Bâti = 58,05%

- TRAVAUX D' ENTRETIEN DE VOIRIE 2018 :

M. le Maire informe le Conseil que des devis concernant des travaux d'entretien de voirie :
*point-à-temps sur VC13a du centre du village de Neuville à l'étang de Jéricho
*point-à-temps sur VC2 « de la VC4 au village Le Mazet »
*point-à-temps sur VC12 « de la RD139 à Laveyrat/Les Communaux »
*point-à-temps sur VC26 « de la RD231 à La Roussellerie »
ont été demandés à trois Entreprises de travaux publics.

M. le Maire présente les offres transmises en Mairie par les différentes entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le devis de l'Entreprise GERY AND CO, d'un montant total de 8 843,75 € HT (soit 10 612,50 € TTC), moins disant, concernant les travaux de voirie suivants :
 - *point-à-temps sur VC13a du centre du village de Neuville à l'étang de Jéricho
 - *point-à-temps sur VC2 « de la VC4 au village Le Mazet »
 - *point-à-temps sur VC12 « de la RD139 à Laveyrat/Les Communaux »
 - *point-à-temps sur VC26 « de la RD231 à La Roussellerie » ;
- **DECIDE** de programmer ces travaux en 2018 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à commander ces travaux à l'entreprise GERY AND CO ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 -C/615231.

- TRAVAUX DE VOIRIE-PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2018-
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT, DANS LE CADRE DES CTD- :

M. le Maire informe le Conseil que des devis concernant des travaux de voirie, qui pourront faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département, pour une réalisation en 2018 :

- *réfection de la VC23a « de la RD13 à Bois-Mallet »
- *réfection de la VC25 uniquement dans le village de Pelouneix
- *réfection de la VC1 « des Grands-Champs »
- *réfection de la VC21 « de la VC5 à Puy-Biby ».

M. le Maire présente les offres transmises en Mairie par les trois Entreprises de Travaux Publics contactées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** le devis de l'Entreprise GERY AND CO, d'un montant total de 24 379,50 € HT (soit 29 255,40 € TTC), moins disant, concernant les travaux de voirie suivants :
 - *réfection de la VC23a « de la RD13 à Bois-Mallet »
 - *réfection de la VC25 uniquement dans le village de Pelouneix
 - *réfection de la VC1 « des Grands-Champs »
 - *réfection de la VC21 « de la VC5 à Puy-Biby » ;
- **DECIDE** de programmer ces travaux en 2018 ;
-
- **DECIDE** de solliciter une aide financière indispensable au financement de ces travaux auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, dans le cadre des C.T.D., sur la base du devis de l'entreprise GERY AND CO, annexé à la présente délibération, dont le montant total est de 24 379,50 € HT ;
- **DIT** que le financement prévisionnel de ces travaux est le suivant :

Coût des Travaux TTC	= 29 255,40 €
Subvention escomptée du Département –CTD-(50% du coût HT)	= 12 189,75 €
Fonds libres et Emprunt	= 17 065,65 €
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018-C/2315- .

- PRÊT A TAUX BONIFIE DE 6 000€ PROPOSE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'EQUIPEMENT :

Vu le Budget Primitif 2018 annexe du service de l'Eau, voté ce jour 06/04/2018 ;
Vu Le programme 2018 de Travaux d'Extension du réseau d'Eau Potable pour alimenter le village « Le Mazet » ;
Vu le dispositif élaboré par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, de bonification de prêts aux Communes en partenariat avec la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de solliciter l'accord de la Commission permanente du Conseil Départemental de Haute-Vienne, d'un prêt à taux bonifié (0,25% sur 10 ans+ 50€ de frais de dossier) d'un montant de 6 000€, afin de pouvoir assurer le financement de travaux d'extension du réseau d'eau potable pour alimenter le village « Le Mazet », en 2018, comme suit :

Montant des travaux TTC	=	64 563,28€
Montant des travaux HT	=	53 802,73€
Participation des propriétaires des 2 propriétés bâties concernées	=	7 174,00€
Subvention du Département (programme départemental d'équipements communaux) [30% du montant des travaux HT déduit de la participation des propriétaires]	=	13 988,62€
Emprunts	=	16 000,00€
Fonds libres =	=	27 400,66€

- DECIDE, qu'après réception de l'accord du Conseil Départemental, l'emprunt correspondant sera contracté auprès de la Banque Caisse d'Épargne D'Auvergne et du Limousin, aux conditions suivantes :

- *montant du prêt = 6 000€
- *taux d'intérêt avant bonification du Département = 1,75%
- *taux d'intérêt après bonification du Département = 0,25%
- *durée = 10 ans
- *périodicité annuelle
- *frais de dossier = 50€.

- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et à prendre les décisions nécessaires aux fins envisagées.

- SOUSCRIPTION DE 2 EMPRUNTS :

-EMPRUNT D'UN MONTANT DE 10 000€ POUR LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU 2018, AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

-EMPRUNT D'UN MONTANT DE 30 000€ POUR LE BUDGET PRINCIPAL 2018 , AUPRES DU CREDIT MUTUEL :

Vu les propositions de prêts présentées par trois établissements bancaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de souscrire :

*un emprunt de 10 000€ pour financer les programmes d'investissement du Budget annexe du service de l'Eau 2018

*un emprunt de 30 000€ pour financer les programmes d'investissement du Budget Principal 2018 ;

- DECIDE :

1°/- en ce qui concerne le PRÊT de 10 000€, de retenir la proposition faite par la CAISSE D'EPARGNE d'Auvergne et du Limousin-63, rue Montlosier-63961-Clermont-Ferrand Cedex 9-, proposition la plus intéressante,

• **PRÊT de 10 000€**

Durée d'amortissement = 15 ans

Taux fixe = 1,58%

Echéance annuelle = 754,01€

Commission d'engagement = 50€

2°/- en ce qui concerne le PRÊT de 30 000€, de retenir la proposition faite par le CREDIT MUTUEL Loire Atlantique et Centre Ouest-13, Place Jourdan-87000-Limoges-, proposition la plus intéressante,

- **PRÊT de 30 000€**
Durée d'amortissement = 10 ans
Taux fixe = 1,03%
Echéance annuelle = 3 172,56€
Frais de dossier = 50€

- **AUTORISE M. le Maire à signer les 2 contrats de prêt tels que décrits ci-dessus , conformes aux propositions ci-annexées et à prendre les décisions nécessaires aux fins envisagées.**

- CONVENTION DE FOURRIERE 2018, ENTRE LA COMMUNE ET LA SPA DE LA HAUTE-VIENNE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la « Convention fourrière : enlèvement et garde des animaux » proposée par la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) de Limoges et de la Haute-Vienne, telle qu'annexée à la présente délibération et **AUTORISE M. le Maire** à signer cette convention ;
- **ACCEPTE** de verser à la S.P.A. de Limoges et de la Haute-Vienne une indemnité de 0,63€ par habitant (soit : 0,63€ X 555 hab. = 349,65€) ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P.2018-C/6188.

- EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE POUR L'ALIMENTATION DU VILLAGE « LE MAZET » : FINANCEMENT, DEMANDE REACTUALISEE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET COMMANDE DES TRAVAUX :

Vu la délibération du 28/09/2017, concernant l'extension du réseau d'eau potable pour alimenter le village « Le Mazet » ;

Vu l'arrêté d'attribution de subvention du Conseil Départemental de Haute-Vienne, en date du 08/02/2018 ;

Vu l'engagement provisoire de cession d'un droit de passage, pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'un droit d'occupation entre la Commune de Champnétery et les propriétaires de la parcelle section E n° 1, en date du 15/03/2018 ;

Vu les engagements à participer financièrement aux travaux signés par les propriétaires intéressés par ces travaux d'alimentation en eau, en dates du 15/03/2018 et du 23/03/2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-ACCEPTE l'engagement provisoire de cession d'un droit de passage, pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'un droit d'occupation entre la Commune de Champnétery et les propriétaires de la parcelle section E n° 1, en date du 15/03/2018 , tel qu'annexé à la présente délibération ;

-ACCEPTE les engagements à participer financièrement aux travaux signés, en dates du 15/03/2018 et du 23/03/2018, par les propriétaires des deux propriétés foncières concernées par l'extension ;

-DECIDE de reformuler la demande de subvention, concernant le financement de ces travaux d'extension de réseau d'eau, auprès du Conseil Départemental, au vu de la participation des propriétaires concernés ;

Il sera demandé au Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux avant réception du nouvel arrêté d'attribution de la subvention ;

-DIT que le financement prévisionnel de ces travaux est le suivant :

Montant des travaux TTC	=	64 563,28€
Montant des travaux HT	=	53 802,73€
Participation des propriétaires des 2 propriétés bâties concernées	=	7 174,00€
Subvention du Département (programme départemental d'équipements communaux) [30% du montant des travaux HT déduit de la participation des propriétaires]	=	13 988,62€
Emprunt	=	16 000,00€
Fonds libres =	=	27 400,66€

-AUTORISE M. le Maire à commander les travaux auprès de la SARL HEBRAS TRAVAUX PUBLICS ;

-AUTORISE M. le Maire à faire intervenir , aux frais de la Commune, un huissier pour établir un état des lieux dans le cadre de l'engagement provisoire de cession d'un droit de passage, pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'un droit d'occupation entre la Commune de Champnétery et les propriétaires de la parcelle section E n° 1.

- PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR L'ORGANISATION PAR LES COLLEGE ET LYCEE BERNARD-PALISSY DE ST LEONARD DE NOBLAT, DE VOYAGES EN 2018 :

M. le Maire informe le Conseil d'une demande d'aide financière des Collège et Lycée Bernard-Palissy de Saint Léonard de Noblat afin d'organiser des voyages pour les élèves en 2018. Sont concernés : 06 élèves scolarisés au Collège et domiciliés à Champnétery et 03 élèves scolarisés au Lycée et domiciliés à Champnétery.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de voter une subvention d'un montant de 30€ par élève participant à un des voyages décrits sur le courrier annexé à la présente délibération et domicilié sur la Commune de Champnétery, soit :
 - * une aide financière de 180 € [06 élèves x 30 €] au Collège Bernard-Palissy de St Léonard de Noblat
 - * une aide financière de 90 € [03 élèves x30 €] au Lycée Bernard-Palissy de St Léonard de Noblat ;Aide accordée par élève pour un seul voyage pour l'année scolaire en cours.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018.

CHAMPNETERY le 10 AVRIL 2018

Le Maire,

Pierre LANGLADE